jardin ait, tout-à-coup de Paris, entendit des plaintes qu'il alla chercher dans la cour. Prétant l'oreille après avoir ouvert une fenêtre, il entendit que ses voisins, M. Bernier, l'appelait en lui disant qu'une femme venait jetée dans la petite ruelle. Il y rendit aussitôt, après avoir appelé au secours, et demanda à la personne qui se trouvait au fond du puits qui elle était. Pour toute réponse il n'entendit que des plaintes : à mes enfants à mes pauvres enfants !

A ces mots, n'écoutant que son courage, il descendit en se laissant glisser le long de la corde du puits. Après avoir pris soin de faire fixer la corde à leur sceau, il donna l'ordre de hisser aux diverses personnes arrivées à son appel.

Il se tenait à la force des poignets ; mais, arrivé au sommet, étant à bout de force, il lâcha prise et fit retomber d'une hauteur de vingt-cinq mètres. Après un moment de stupeur et grâce à la certitude que dans cette chute ils n'avaient pas été tués, on songea à leur passer des cordes de sûreté.

M. Déjardin, dans sa chute, a eu une forte contusion à la jambe et à la tête ; quelques jours de repos lui suffiront. Quant à Mme Savonnet, qui n'était jetée dans le puits, elle avait deux côtes cassées ou enfoncées et une blessure à la tête.

DUNKERQUE

La Kermesse (2e Journée)

La grande attraction du jour, assurément la plus belle de toute la fête fut celle des *Courses vélocipédiques*, charmantes et d'autant plus agréables à l'énorme public qui y assistait, que le ciel le plus pur avait pour la circonstance probablement revêtu son plus beau voile bleu.

Des toilettes splendides s'étaient dans le pourtour de la magnifique piste.

Les organisateurs des courses vélocipédiques, méritent les plus grands éloges ; car, sans aucune exagération, ce sport si fort à la mode, a été le plus bel attrait de la kermesse dunkerquoise.

La nuit de dimanche à lundi, a été bien calme ; le lendemain de la journée : au bal du parcon s'est dévoilé jusqu'au grand jour.

A la *Halle* et *Calypso* on y a dansé également.

*
* *

Nous recevons les détails suivants concernant la fête de gymnastique :

M. le lieutenant colonel de Billy, qui présidait la fête a fait la distribut on des récompenses.

Voici les noms des sociétés victorieuses :

Course d'obstacles. — 1er prix, Tambourinoise ; 2e, Sportive d'Arras ; 3e, 110 de ligne ; 4e, Française de Lille ; 5e, Saint-Maurice-Fives ; 6e, Patriote de Croix ; 7e, l'Armentiroise.

Primes tirées au sort. — 1er, Concorde de Lille ; 2e, Patriote de Croix ; 3e, Roubaisienne ; 4e, Saint-Maurice-Fives.

La salut au drapeau a été suivi du défilé général des gymnastes.

Nos pêcheurs d'Islande. — Une cinquantaine de lettres sont arrivées d'Islande le lundi 27 après-midi. Nous donnerons des détails demain.

Les nouvelles des pêcheurs d'Islande reçues par les lettres arrivées hier soir, annoncent que les goélettes suivantes avaient, vers le 10 juin : « Belle Dijonnaise » 230 tonnes de morue, « Confiance » 200, « Décidée » 225, « France » 210, « Jeanne d'Arc » 250, « Marie Juliette » 201, dont 107 pêchées à Islande et 94 à Groenland, « Vaillante » 225, « Squitino » 252, « Frégate » 315, « Belle Hélène » 250, « Renommée » 276. Ce dernier a perdu son embarcation.

Rébellion. — Emile Mahieu, 21 ans, chartier, se trouvait en état d'ivresse dans un estaminet de la rue de l'Abreuvoir. Un agent intervint pour le faire sortir, mais il le mit en injurie. Plusieurs militaires accoururent prêter main-forte à l'agent et l'ivrogne fut déposé dans un cabanon de la caserne Jean-Bart.

Trois accidents à la fête gymnastique. — Trois accidents se sont produits pendant la fête de gymnastique.

Le premier, un gymnaste M. Callot, de Roubaix, dont nous avons parlé hier, s'est brisé le poignet droit en tombant sur le côté après avoir franchi un panneau ; le second, M. Henri Vergnaud, 19 ans, gymnaste d'Arras, s'est contusionné le poignet droit en faisant une chûte dans les mêmes conditions et M. Hocquet, gymnaste d'Arras, des contusions à la main droite. Celui-ci est malade.

Les trois blessés ont reçu des soins à la pharmacie de Lille.

La collision dans le chenal de l'avant-port. — Nouvelles détaillées. — Les avaries faites à l'estacade par le steamer norvégien « Tamarin » lors de son entrée au port le 25 courant ont été estimées par l'administration des ponts-et-chaussées à la somme de 14.000 fr. indépendamment de celles que le steamer « Tamarin » s'est faites lui-même.

La cause est attribuée à ce steamer qui a manqué à gouverner.

Avarie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, le steamer anglais « Osborne » en évoluant dans le bassin de la Marine pour prendre la mer, a fait rompre les fils de fer qui servent de barrage à l'entrée du passage d'amont de ce bassin.

Cette avarie est de peu de valeur, elle consiste au remplacement de ce fil de fer qui est un cordage d'une certaine grosseur.

Malo-les-Bains. — Dimanche, vers 4 heures de l'après-midi, une bande épaisse d'ouvrier en glacis des fortifications non loin de l'Hôtel des Dunes.

C'étaient des barricades en bois servant à séparer les terrains militaires des propriétés appartenant aux particuliers, qui avaient pris en différents endroits. Un cocher qui passait alla avertir le directeur de l'Hôtel des Dunes.

M. Closet, de son personnel, éteignit l'incendie qui menaçait de gagner son immeuble.

Les herbes qui entourent les clôtures sont brûlées sur une assez grande étendue. Une enquête est ouverte.

Rosendael. — Un voleur inconnu a arraché une grande quantité de pommes de terre dans le jardin de M. Meyer.

Coudekerque. — 17 lapins ont été volés chez M. Vandenberghe, et 10 chez M. Grassier. Comme toujours les voleurs sont demeurés inconnus.

PAS-DE-CALAIS

Les Elections contestées

Le conseil de préfecture du Pas-de-Calais a statué sur les affaires suivantes :

A Noyelles-sous-Lens, Bruay, Mingoval, Auchel et Marœuil, les protestations sont rejetées.

A Sauchy-Cauchy, l'élection de MM. Loquet, Mahon et Dumoulin est maintenue.

A Marles, M. Hippolyte Courquin est proclamé élu. L'élection de M. Ferriez Firmin est annulée.

ARRAS

Deux enfants mordus. — Un chien de forte race appartenant à des fruitiers de la rue Saint-Maurice a mordu deux jeunes enfants, notamment la petite Viart âgée de 12 ans environ.

L'animal est mort pendant qu'on le conduisait à l'abbatoir L'autopsie va être faite par un vétérinaire.

Toutes les mesures de précaution usitées en pareil cas ont été prises aussitôt.

BETHUNE

La bande de voleurs. — M. Gobert, juge d'Instruction poursuit activement son enquête au sujet de la bande de voleurs découverte récemment. Nous avons dit que 5 arrestations (2 hommes et 3 femmes) étaient déjà opérées.

Des mandats d'amener ainsi que nous l'avons signalé, sont lancés contre Henri Devillers, qui passait dire le chef de la bande et Valentin Delerue, son principal acolyte. Malgré les recherches de la gendarmerie il n'est impossible jusqu'ici de les arrêter.

Hier lundi à 3 heures de l'après-midi, MM. Gobert, juge d'instruction et Lacroix, substitut du procureur de la République, accompagnés de MM. Léon Hénin, commis-greffier et Vermelen, huissier à Béthune, interprète demandé se sont rendus en voiture à Drouin pour faire de nouvelles perquisition La femme Devillers a été conduite sur les lieux par deux gendarmes de Béthune. Il s'agissait de retrouver une partie des objets volés qui ont été enfouis en deux endroits et qu'en dépit des menaces de la femme Develter, on n'a pas encore pu retrouver.

Le monument Hayraud. — Le comité de souscription pour l'érection du monument à élever à la mémoire de M. le docteur Hayraud s'est réuni hier à 2 heures 1/2 de l'après-midi, dans la salle du Tribunal de Simple Police, sous la présidence de M. Mahieu, conseiller général.

M. Breton, l'éminent artiste peintre, maire de Courrières, et Delhaye, avocat, conseiller municipal à Arras étaient présents.

M. Breton a exposé qu'en raison de la somme recueillie par la société, un médaillon est préférable à un buste d'autant plus qu'on ne possède de M. le docteur Hayraud qu'une bonne photographie où il est représenté de face. Le Comité a été chargé à son avis.

M. Breton veut bien se charger de se mettre en rapport avec un sculpteur et un architecte.

Le Comité d'exécution du monument est composé comme suit :

MM. Achille Fanein, député ; Mahieu, conseiller général ; Legillon, maire de Béthune ; Breton, artiste-peintre, maire de Courrières ; Aveline, vice-président de la Société républicaine d'instruction ; Eugène Delmas, secrétaire de la mairie.

— Dimanche après-midi, les membres de la Confrérie des Charitables dont les fonctions viennent d'expirer se sont réunissent un banquet sous la présidence de M. Lemaire-Delaporte prévôt M. Coquelle.

A cette occasion, des médailles d'honneur ont été décernées à M. Prévot-Dumont, Mayeux, et au sociétaire Louis Dardenne en raison de la parfaite exactitude avec laquelle ils ont rempli tous les devoirs de leur confrérie.

Voici les résultats de l'exercice de 1882-83 :

Mayeurs :

MM. Daniel de Baillleincourt, notaire : Deray-Caron propriétaire.

Confrères :

MM. Paul Barr, tanneur ; Béguin, pharmacien ; Henri Delplerre, imprimeur-libraire ; Hasicotte-Dorlin, marchand tapissier ; Flahaut, sellier ; Charles Outreman, quincaillier ; Jules Pérs, marchand de chaussures ; Figuche Scale, boulanger.

— M. le général de Division Loiallon, commandant en chef le 1er corps d'armée, arrivera à Béthune jeudi à 4 heures de l'après-midi pour passer l'inspection des troupes de la garnison.

— Le bataillon du 73e de ligne caserné à Béthune est parti ce matin à la première heure pour prendre part aux manœuvres de garnison qui auront lieu aujourd'hui et demain. Ce bataillon était contenu ce soir à Saint-Venant.

Le bataillon du 73e caserné à Aire a quitté également cette ville ce matin ; il sera cantonné ce soir à Haverskerque ainsi que les 9 escadrons du 2le régiment de dragons en garnison à Aire.

Ces troupes sont placées sous le commandement du colonel brévet du 73e de ligne, M. Batelle. Les deux bataillons d'infanterie ont à leur tête les commandants Carré et Grandjean.

— Les troupes tirent contre le 3e de ligne et les deux escadrons du 21e régiment de dragons en garnison à St-Omer.

M. le général de brigade Emond d'Esclovin a la direction supérieure des opérations.

Lens. — Les membres du conseil d'administrat on et ceux de la commission de contrôle du syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais se sont réunis dimanche matin à Lens. Après un examen minutieux des conditions diverses dans lesquelles ont été prises et à noter celle surtout élevant la cotisation de cinquante à soixante centimes dans le but d'allouer une subvention à un journal ou de créer au besoin un organe spécial aux mineurs.

Le festival et la fête militaire de Lillers

Comme il était aisé de le prévoir, le festival de musiques et la fête militaire organisée par la ville de Lillers et qui eut eu lieu dimanche dernier a pleinement réussi.

Dès midi, tout Lillers était sur pied. Partout l'on entendait les fanfares, les clairons et les tambours.

A trois heures, tout-à-coup ensemble après les sonneries d'usage, les musiques de la ville sortirent d'organisé le long de la rue de Béthune.

Plus de trente sociétés sont présentes, elles sont passées en revue par les autorités avant la sortie M. Panier, conseiller général et maire de Lillers.

Vers 4 heures le défilé commence. On remarque surtout les compagnies des sapeurs-pompiers de Lens, dont l'allure militaire est très applaudie. Béthune dont la correction des mouvements et l'attitude sous les armes sont très bonnes.

On peut affirmer que les Compagnies de Lens, Béthune et Hazebrouck, qui a également en sa part de succès dans le défilé, sont des sociétés modèles dont bon nombre de villes voisines de la région doivent envier l'organisation.

Toutes les sociétés musicales assistent le défilé terminé, elles se rangent en cercle autour de la place de la Mairie et la place de l'église. De chaleureux applaudissements ont été prodigués aux musiciens.

Citons tout particulièrement les sociétés musicales des musiques d'Aire, de Marles, de Barœul, de Lens, des mineurs de Carvin d'Aire-sur-la-Lys, de Béthune, d'Houdain et de la Bassée.

La grande fanfare du Commerce, d'Arras, que l'on peut sans crainte classer parmi les plus belles de France a fait l'ouverture du concert. Elle a interprété d'une façon ravissante deux morceaux hérissés de difficultés, dans une exécution merveille tandis que les bassés et ténorissimes semblent se jouer des difficultés.

L'ouverture de Guillaume Tell jouée par l'harmonie de Marœ-en Barœul a été beaucoup applaudie. La bacchanale et la fête ont dans le morceau fait ressortir leurs sérieuses qualités artistiques.

La musique des mines de Carvin a obtenu beaucoup de succès et c'est justice, car sous la vigoureuse direction de M. Dubory, elle a exécuté magistralement l'ouverture du Voyage en Chine.

Pendant que les sociétés musicales se faisaient entendre les compagnies des sapeurs-pompiers se faisaient part au tir à la cible dont voici le résultat.

1re catégorie. — Compagnies comprenant plus de 30 tireurs.

1er prix, 150 fr., Lens. — 2e prix, 100 fr., Bouvrec. — 3e prix 75 fr., La Vente. — 4e prix 50 fr., Hazebrouck. — 5e prix, 35 fr., St-Hilaire.

2e catégorie. — Compagnies ayant moins de 40 tireurs.

1er prix, 100 fr., Hinx — 2e prix, 80 fr., Bleuy. — 3e prix, 60 fr., Quinchy. — 4e prix, 40 fr., Hénin-Beaumont. — 5e prix, 30 fr., Noeux.

Aussitôt le festival terminé, dans les salons de la Mairie, il a été procédé à la distribution des prix aux sapeurs-pompiers et au tirage des primes offertes aux sociétés musicales.

Ce tirage a donné le résultat suivant :

Le catafalque du Carnaval (jeunes concours en tire division ou en division supérieure). — 1re prime. 150 fr., Vieux-Berquin. — 2e, 100 fr., La Bassée. — 3e, 50 fr., Ligny-les-Aire. — 4e, 30 fr., Steenbecque.

Très catégorie (sociétés ayant concouru en division supérieure ou en 1re division).

Le nombre de sociétés musicales de cette catégorie prenant part au festival étant inférieur à celui des primes accordées les commissaires de ces musiques se sont entendues entre elles pour en partager l'importance.

Durant toute la journée a eu lieu la tir individuel offert aux pompiers et musiciens qui ont pris part au festival.

BOULOGNE-SUR-MER

Calais. — Deux gamins, Pagot Léonard, 15 ans et son ami Mary, 14 ans 1/2, rue Neuve, 36, surpris en flagrant délit de vol d'un ballot de drapa a un étalage, ont été remis à leurs parents. Marie Léonard, vu son jeune âge, a été remise en liberté.

—Hier matin, vers huit heures et demie, Mme Marquant dont le mari est receveur d'octroi, rue du Nouveau port, sortait l'appui de ses cheminée, ainsi que les objets qui s'y trouvaient.

Un revolver chargé fut déposé par elle sur la table, quelques instants après la petite fille Jeanne, âgée de 2 ans 1/2, s'empara de l'arme, survint alors la tête de cette dernière, qui tomba à la suite d'une détonation.

On ne sait qui a appuyé sur la pichette, toujours est-il que tout à coup l'enfant reçut un projectile dans le milieu du front.

M. le docteur Bellaigbingham n'a pu extraire la balle ni se prononcer sur l'état de l'enfant dont la blessure est grave.

— Hier, après-midi, le jeune Eugène Boucher, 10 ans, rue de l'Amiral-Courbet, s'y plaisait dans la cour des Rouleurs, rue Edison, dont la grande porte était ouverte et, en jouant, s'est blessé à la jambe droite par 75 blessé assez gravement à un pied.

L'enfant fut transporté à son domicile. Il a perdu beaucoup de sang, mais M. le docteur Matringham qui l'a soigné, sa vie n'est pas en danger.

SAINT-OMER

Accident des Courses. — Le maréchal-des-logis des dragons du 21à, Vetter a grièvement blessé à la tête d'un coup de sabot de cheval, aux dernières courses hippiques est actuellement hors de danger. Il est soigné à l'hôpital militaire de Saint-Omer, en convalescence dans sa famille. Les médecins qui l'ont soigné avec beaucoup de dévouement ont déclaré que l'accident n'aurait aucune suite.

Saint-Folquin. — Pendant que M. Octave Rouret, cultivateur, faisait faire chez lui une vente de son mobilier, un malfaiteur lui a dérobé un pardessus en drap. Le voleur est connu : il a été vu, ayant sur lui, le vêtement volé.

Vieille-Eglise. — Un ouvrier, en s'en retournant chez lui, M. Alphonse Nyon, journalier, a été arrêté par des malfaiteurs, et jeté dans le fossé de route. On lui a volé sa montre et une somme de 50 francs. Une enquête est ouverte.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du 27 juin

Présidence de M. Vitoux, conseiller à la cour d'appel de Douai — Ministère public : M. Lefrançois, procureur de la République.

Ire Affaire. — **Attentat à la pudeur.**

Florimond Lelieux, 28 ans, manœuvrier à Houdain.

Lelieux, 3 ans de prison.

Conseil : Me Parenty.

3e Affaire. — **Attentat à la pudeur.** — (huis-clos)

Charles Malchior, 66 ans, journalier à Nortkerque.

Malchior, 6 ans de travaux forcés.

4e Affaire. — **Vol qualifié.**

Ernest Petit, 26 ans, manœuvre à Houdain

Le 24 novembre 1881, vers quatre heures de relevée du soir, le sieur Landru et sa fille avaient pour se rendre chez eux à Divrancy-le-Grand, le chemin public conduisant de Duisans à Lens et se trouvaient encore sur le territoire de Marœuil, quand tout à coup vint se jeter sur eux un individu de la route le nommé Petit. Ce individu qui en était venu en échanger par six mille gendarmes, saisit à deux le corps Landru sous les mains, les a mis et tordant que les doigts pénétrant dans les yeux de ce dernier de le tuer en attendant qu'il en eut fait son prisonnier.

A la suite de ces violences, Petit obtenait de ses victimes la remise d'un portefeuille et de quelques centimes puis en faisant remettre également trente-cinq centimes par la demoiselle Landru.

Pendant, ce temps, arrivait un cycliste par la route venant de vive force vers une meule en lui frappant qui était en tout : dans les efforts qu'il fit pour se relever, Petit tombe sur le sol, mais, il lui fait le pouce de la main gauche.

Ces violences dont se ressentiront longtemps les victimes, ne prirent fin que par l'arrivée du sieur Méquinon qui par son attitude énergique obligea le voleur à prendre la fuite.

Petit, après avoir passé un demi-an, a fait immédiatement retraite dans le pays de Bouvrin des victimes sont très formelles et ne laissant aucun doute sur sa culpabilité.

Les antécédents de l'accusé sont mauvais ; il a déjà subi sept condamnations pour divers délits.

Conseil : Me Benoit.

Nouvelles à la Main

Madame à Monsieur :

— Ça ne te contrarie pas, mon chéri, que j'aille dîner chez ma belle-mère.

— Non, ma loulouette ; mais à la condition que j'irai dîner chez ma belle.

*
* *

Adultère.

Le Maître-cocher d'un peintre qui arrive tout quotidiennement *le dîner* de une heure à deux, en plein travail.

— Je sais bien que je le gêne, lui disait-elle pour excuser son retard. Mais mon mari croit que je le trompe, et il est sûr que c'est de six à sept !

ERCLE-MAISON.

PETITE CORRESPONDANCE

Correspondant de Somain. — Parce que cette loi date de deux ans.

P. C. D. à B. — Au Secrétaire Général de la Préfecture.

N. Allois. — Les soldats d'un an ne sont pas envoyés à Paris.

G. H. — Il suffit qu'il soit parti le soir.

N. Ch. — Oui, il peut être valable, mais le plus sûr est de s'adresser à un notaire.

Un nouvel Orphinois. — Voici les noms que vous nous demandez : MM. Dubois des Rotours et Jessom. Vous devez les connaître.

Le Facteur.

Etat-civil de Roubaix

Du 27 juin

Naissances. — Daniel Deschamps, Hôtel-Dieu — Gustave Lemaire, rue Brédin, cour Dédien — Berthe Kockhout, rue Chapelle-Carette, 65 — Stéphane Jonnaert, rue Neuve, 32 — François Verfaille, rue de l'Alma, fort France, 45 — Angèle Dacquigny, rue Mimerel, 1 — Jeanne Lefebvre, 2 — Madeleine Bodart, rue Philippe-le-Bon, 11 — Albertine Seys, rue des Anges, cour Delfortrie, 19 — Ernestine Vandenbrouck, rue de la Fosse aux Chênes, 70 — Bertille Delaunoy, boulevard de Paris, 67, cour Fayvier, 1 — Albert Moreau, rue de la Fontaine, 1 — Julien Dupuis, Hôtel-Dieu